



L'ACCUSATION
CORRECTE
DU VRAI PÉNITENT,

*Où l'on enseigne la manière qu'il faut
éviter, et celle qu'il faut suivre en
déclarant ses péchés au tribunal de la
pénitence.*

A ÉPINAL,
Chez PELLERIN, Imprimeur-Libraire.



L'ACCUSATION

dir
145

CORRECTE

DU VRAI PÉNITENT.

DIALOGUE PREMIER.

*Le Confesseur et le Pénitent idiot et grossier
qui ne dit rien.*

LE PÉNITENT.

BONJOUR, mon père, et bonne fête; confessez-moi, s'il vous plaît. Puis, disant son chapelet, *Pater noster* et *Confiteor*, fait le signe de la croix, et dit: Mon père, bénissez-moi, car j'ai péché.

Le Confesseur. Combien y a-t-il de temps que vous avez été confessé? — *Le Pénitent.* Je ne sais.

C. Dites-moi à peu près depuis quel temps c'est?

P. Depuis que vous me confessâtes.

C. Mais, mon cher ami, je ne me souviens point de cela.

P. Mon père, je me suis confessé une fois depuis Noël.

C. Quel jour depuis Noël?

P. Ce fut le jour de notre confrérie.

C. Et quel est le jour de votre confrérie?

P. C'est la fête de N.-D. des Grâces.

C. En quel temps arrive cette fête, car elle n'est pas dans le bréviaire? — **P.** C'est en carême.

C. Mais le carême dure près de sept semaines; il faut dire à peu près combien il y a de mois ou de semaines.

P. Attendez donc que je compte bien juste; il y a quatre mois, trois semaines et un jour.



C. Vous devriez dire d'abord, sans tant parler : Mon père, il y a environ cinq mois que je n'ai pas été à confesse. En cette confession que vous fîtes, ne laissâtes-vous pas quelques péchés à dire ?

P. Non, mon père, car je dis toujours tout.

C. Avez-vous fait la pénitence qu'on vous donna ?

P. Oui, mon père.

C. Quelle pénitence vous donna-t-on ?

P. D'être homme de bien, et de ne point faire de péchés.

C. Quoi ! ne vous donna-t-on rien autre chose ?

P. Non.

C. Votre confesseur ne vous ordonna-t-il point de dire quelque chapelet, ou de faire dire quelque messe, ou de faire quelque bonne œuvre ? — P. Non.

C. Que vous ordonna-t-il donc ?

P. Rien, que d'être homme de bien, et de ne point faire de péchés.

C. Je vois bien, mon cher ami, que vous ne savez pas qu'en chaque confession on donne au pénitent une pénitence. Dites-moi donc, quels péchés avez-vous faits depuis votre dernière confession ?

P. Je n'ai rien fait que ce que doit faire un homme de bien et d'honneur.

C. Quoi ! vous n'avez point commis de péchés ?

P. Non, mon père.

C. N'avez-vous point juré ? — P. Dieu m'en garde !

C. N'avez-vous point dérobé ?

P. Ah ! mon père, pour qui me prenez-vous ? Je suis pauvre, mais j'ai la crainte de Dieu.

C. N'avez-vous point détracté ?

P. La détraction ne passe pas par ma bouche,

C. Quels péchés avez-vous donc faits ?

P. Point.

C. Que venez-vous donc faire ici ?

P. Je me viens confesser, afin de gagner ce beau pardon.

C. Dites donc votre confession.

P. Je ne jure pas, je ne dérobe pas, je ne parle

pas mal de personne, je ne m'enivre pas : voilà tout, mon père ; donnez-moi l'absolution.

C. Quoi ! vous n'avez point fait de péchés depuis cinq ou six mois.

Il parle en termes généraux.

P. Ah ! mon père, nous n'en faisons que trop ; plutôt à Dieu pas tant ! car nous sommes si grands pécheurs, que nous l'offensons à toutes les heures et à toutes les minutes, pauvres misérables ; *meâ culpâ*.

C. Mais qu'avez-vous fait en particulier ?

P. J'ai fait les sept péchés mortels : j'ai été superbe, avare, luxurieux, envieux, gourmand, colère et paresseux.

C. Dites-moi en particulier comme vous avez commis ces péchés.

P. J'ai mal parlé de ma langue, mal regardé de mes yeux, j'ai mal fait de mes mains, j'ai mal marché de mes pieds ; voilà tout, mon père.

C. Comment avez-vous mal parlé de votre langue ; avez-vous juré ? — P. Non.

C. Avez-vous détracté ? — P. Non.

C. Qu'avez-vous donc dit ?

P. J'ai mal parlé de ma langue.

C. Dites-moi donc en particulier ce que vous avez fait.

P. Mon père, hors de tuer et de voler, j'ai tout fait.

C. Avez-vous manqué d'entendre la messe un jour de fête ? — P. Dieu m'en préserve !

C. Voulez-vous du mal à quelqu'un ?

P. Le mal que je veux m'arrive.

C. Qu'avez-vous donc fait ?

P. Ne vous dis-je pas que hors de voler et tuer, j'ai tout fait.

Il parle en termes ambigus.

C. Il faut dire si vous avez fait quelque péché ; par exemple, si vous avez détracté.

P. Hé bien, si j'ai juré, j'en demande à Dieu pardon; si j'ai détracté, j'en demande pardon à Dieu.

C. Il ne faut pas dire ainsi; mais il faut dire qu'on a juré ou dérobé.

P. Quelquefois on jure, quelquefois on détracte, quelquefois on dérobo.

C. Mais avez-vous fait ce que vous dites-là?

P. Que le bon Dieu m'en préserve!

C. Vous ne dites pas encore bien; car quand une personne a juré ou détracté, elle doit s'en accuser.

P. Une personne jure, une personne s'impatiente, une personne s'enivre.

C. Et qui est cette personne, est-ce vous?

P. Non, Dieu merci.

C. Dites-moi donc que vous avez juré, que vous avez détracté, que vous vous impatientez.

P. Quelquefois on vous fâche, et vous jurez; quelquefois les enfans n'obéissent pas, et vous les frappez.

C. Et qui les frappe? est-ce moi?

P. Je ne le crois pas.

C. Est-ce vous? — P. Ni moi non plus.

C. Mon ami, si vous ne vous expliquez pas mieux, je ne puis vous confesser.

P. Hé! mon père, nous sommes si grossiers, que nous jurons, nous frappons et nous nous enivrons.

C. Et vous-même, jurez-vous, frappez-vous?

P. Oh! que je m'en garde bien.

Il fait la confession des Anges.

P. Mon père, je ne viens à ce sacrement avec toute la préparation et la contrition qu'il faudrait; je n'ai pas fait la pénitence qui me fut enjointe avec la dévotion requise. Le jour que je communiai, je ne fus pas si dévot que je devais être: depuis ce temps, je n'ai pas aimé et servi Dieu comme il le mérite; je n'ai pas aimé mon prochain comme moi-même; je n'ai pas eu soin de mon âme tel que je devais avoir; je n'ai pas été soigneux de garder les portes de mes sens, de mes yeux, de mes oreilles et de ma bouche.

Je m'accuse de tous ces péchés de la façon que Dieu les connaît, et je m'accuse généralement de tout ce dont le monde, le diable et la chair me pourront accuser à la mort et au jour du jugement.

C. Mon cher ami, tout ce que vous dites-là ne sert de rien, parce qu'il ne signifie rien, et si vous ne vous confessez mieux, je vais vous renvoyer.

P. Que voulez-vous donc que je dise, mon père? que j'ai tué, que j'ai dérobé, n'ayant pas dérobé; que j'ai juré, n'ayant pas juré; si vous voulez que je dise mieux, interrogez-moi, s'il vous plaît, car je ne sais pas me confesser tout seul.

C. Répondez-moi donc: N'avez-vous point fait de tort à personne?

P. Pourquoi aurais-je fait tort?

C. N'avez-vous rien dérobé?

P. Ne sais-je pas qu'il ne faut pas dérober?

C. N'avez-vous jamais juré?

P. Cela se pourrait bien.

C. Mais ne l'avez-vous jamais fait?

P. Peut-être que oui, peut-être que non.

C. Il faut que vous disiez si vous l'avez fait.

P. Je n'en sais rien.

C. Mon ami, vous voyez que depuis que vous me parlez, vous n'avez dit aucun péché; vous ne savez pas vous confesser, allez l'apprendre au catéchisme, et puis vous reviendrez.

DIALOGUE SECOND.

Le Confesseur, et le Pénitent idiot et rusé, qui ne dit pas assez.

Premièrement, il n'explique pas le nombre de ses péchés.

P. Mon père, je ne me suis pas confessé depuis six mois, et depuis ce temps-là j'ai juré Dieu.

C. Combien de fois avez-vous juré?

P. C'était bien souvent.

- C. Combien de fois à peu près?
 P. Plus souvent qu'il ne faudrait.
 C. Mais encore, combien de fois?
 P. Tant que je ne le saurais dire.
 C. Est-ce dix fois? — P. Oui, mon père.
 C. Est-ce cent fois? — P. Je crois qu'oui.
 C. Est-ce cent ou dix fois?
 P. Oui, mon père, mettons-en tant que vous voudrez, je ne vous peux pas mieux dire. — J'ai querrellé mon frère, et me suis emporté contre lui.
 C. Combien de fois?
 P. Autant de fois que je l'ai vu.
 C. Combien de fois l'avez-vous vu?
 P. Chaque fois qu'il est venu à la ville.
 C. Combien de fois est-il venu à la ville?
 P. Plus souvent que je n'eusse voulu.
Secondement, il s'excuse de ses péchés.
 C. Avez-vous dit des mensonges?
 P. Oui, mon père, mais qui s'en pourrait tenir?
 C. Avez-vous maugré?
 P. Oui; mais ma femme en est la cause; elle est si méchante qu'elle me fait damner.
 C. L'avez-vous battu?
 P. Il est bien force; mais elle n'en vaut pas mieux.
 C. N'avez-vous rien dérobé?
 P. J'ai dérobé un boisseau de blé à mon maître; mais c'est peu de chose.
 C. Combien valait-il? — P. Un écu.
 C. Il le faut payer.
 P. Mais il me retient un écu de mes gages.
 C. Pourquoi vous le retient-il?
 P. Parce que je lui ai rompu un outil qui valait un écu.
 C. Il faut donc payer cet outil.
 P. Mais ne s'en est-il pas payé?
 C. Voulez-vous que cet écu paie tout? — P. Oui.
 C. Il faut donc payer son blé.
 P. Ne s'en est-il pas payé, puisqu'il me retient un écu de mes gages?

Troisièmement, il n'explique point la nature de ses péchés.

- P. J'ai dit du mal.
 C. Quel mal avez-vous dit? car jurer, c'est dire du mal, détracter, c'est dire du mal; avez-vous mal parlé d'autrui? — P. Oui, mon père.
 C. Quel mal avez-vous dit? car il faut expliquer la grièveté de la détraction, et devant combien de personnes vous avez détracté, si cela a porté et s'il porte encore quelque dommage, et depuis quel temps: dites-moi ce que vous avez dit.
 P. J'ai dit: Celui-là est ceci, celui-ci est cela.
 C. Que disiez-vous en particulier?
 P. Je disais: Celui-ci est cela, celui-là est ceci. Vous entendez bien, mon père, j'ai menti.
 C. Il faut expliquer si votre mensonge a porté et s'il porte encore dommage à quelqu'un, et la qualité du dommage. Dites-le donc?
 P. Eh! qui le saurait dire?

*Ce qui suit représente les fourberies des péni-
 tens, qui, en commettant de grandes injustices,
 ne s'accusent que du moindre qui les accompagne,
 et quoique l'exemple qu'on emploie ici, n'arrive
 peut-être jamais, il exprime fort naïvement ce
 qu'on veut représenter.*

- P. J'ai dérobé des oiseaux.
 C. Que valaient-ils? — P. Trois ou quatre sous.
 C. Il faut les rendre.
 P. Je vous prie de me donner une autre pénitence.
 C. Je ne vous en saurais donner d'autre; car il faut nécessairement restituer ce qu'on a volé.
 P. Je n'oserais le faire.
 C. Il n'est pas nécessaire que vous vous déclariez; mais vous les rendez secrètement si vous le voulez, ou les ferez rendre par d'autres.
 P. Mon père, je ne puis les rendre, donnez-moi, s'il vous plaît, quelqu'autre pénitence.

C. Pourquoi ne les pouvez-vous pas rendre ?

P. C'est que ces oiseaux étaient attachés à une chaîne d'argent.

C. Quoi ! vous vous accusez d'avoir dérobé des oiseaux de quatre sous, et vous ne dites pas que vous avez dérobé une chaîne d'argent, et commis un si grand péché mortel ? Qu'avez-vous fait de cette chaîne ?

P. Je l'ai vendue dix écus, mais elle en valait bien quinze.

C. Je vous ordonne de restituer quinze écus.

P. Pourquoi ? Je serais bien sot de restituer quinze écus d'une chose dont je n'en ai eu que dix : que celui qui l'a achetée à si bon marché les rende.

C. Mon ami, vous devez rendre autant qu'elle valait. A qui est cette chaîne ?

P. Elle n'était à personne, car je l'ai trouvée.

C. Ah ! si vous l'avez trouvée, ce n'est pas un larcin, pourvu que vous la rendiez à celui qui l'a perdue. Où l'avez-vous donc trouvée ?

P. Je l'ai trouvée pendue auprès de l'autel d'une chapelle, où on l'avait donnée par dévotion.

C. Misérable ! vous avez fait un péché mortel et un sacrilège, qui mérite la prison ; et vous ne vous accusez que d'avoir dérobé des oiseaux. Qu'avez-vous encore dérobé ? — P. Un feuillet de papier.

C. Quel papier est-ce là ? — P. C'est peu de chose.

C. Quoi qu'il en soit, néanmoins il faut le rendre, si le maître en a besoin.

P. Mon père, je ne le saurais rendre, parce que je l'ai brûlé.

C. Et pourquoi l'avez-vous brûlé ?

P. C'est qu'il était attaché au livre d'un hôpital à qui je payais une rente annuelle, et tous les ans on me venait tourmenter pour le paiement ; mais aujourd'hui ils me laissent en repos.

C. Quoi ! vous appelez cela rien qu'un feuillet de papier ? Combien valait le fonds de cette rente ?

P. Il valait deux cents francs.

C. Il faut en faire restitution.

P. Hé bien, mon père, pour payer ce feuillet de papier, je restituerai deux liards à l'hôpital.

C. Je vous ordonne de restituer, non pas deux liards de papier, mais les deux cents francs de fonds de cette rente, et les arrérages du revenu que vous n'avez pas payé.

Il s'obstine contre son confesseur.

C. Voulez-vous du mal à quelqu'un ?

P. Nous ne nous parlons pas, mon frère et moi.

C. Depuis quel temps ?

P. Depuis plus de six ans.

C. Allez donc vous réconcilier avec lui, puis vous reviendrez vous confesser.

P. Je vous promets, mon père, que je le ferai.

C. Vous êtes-vous confessé autrefois de cette inimitié ?

P. Oui, mon père, et j'ai toujours promis de me réconcilier.

C. Vous êtes-vous confessé de tous ces larcins que vous venez de déclarer ?

P. Oui, mon père.

C. Que vous disait votre confesseur ?

P. De fort bonnes raisons.

C. Ne vous ordonnait-il pas de restituer ?

P. Oui, mon père, mais j'ai toujours en bonne volonté.

C. La volonté n'est pas bonne, si elle n'est efficace, et si elle ne fait ce qu'elle peut faire. C'est pourquoi, puisque jusqu'à présent vous avez toujours trompé vos confesseurs, je ne puis me fier à vous ; allez donc vous réconcilier avec votre frère, et restituer vos larcins, et vous aurez l'absolution.

P. Donnez-moi l'absolution, et je vous promets que je le ferai.

C. Allez le faire, et ensuite je vous la donnerai.

P. Je veux communier tout à l'heure.

C. Vous ne pouvez bien communier que cela ne soit fait.

P. Mais je vous promets que j'ai bonne volonté, et que je le ferai.

C. Puisque vous avez si souvent manqué, on ne doit plus se fier à vous.

P. Que dira-t-on si l'on voit que vous me renvoyez sans absolution?

C. Afin qu'on n'y prenne garde, je vous donnerai la bénédiction, on croira que c'est l'absolution.

P. Donnez-moi, s'il vous plaît, l'absolution.

C. Je ne puis le faire sans me damner, et vous damner aussi.

P. Je n'ai jamais vu un tel confesseur.

C. Tous les confesseurs vous auraient traité de la sorte, si vous vous fussiez confessé comme il faut.

P. Si vous ne me donnez pas l'absolution, vous serez cause que je ne gagnerai pas ce beau pardon.

C. N'importe, car aussi bien vous ne pouvez pas le gagner avant d'avoir fait ce que je vous dis.

P. Vous serez cause que je ne me confesserai jamais.

C. Ah! misérable, vous montrez bien que vous n'êtes pas en état de vous confesser, retirez-vous d'ici.

P. Vous ne voulez pas me donner l'absolution?

C. Non, je ne la donnerai pas que vous ne fassiez ce que je vous dis.

P. Vous ne voulez pas me la donner?

C. Non.

P. Je vous promets que je me vais faire huguenot.

C. Allez, misérable! puisque vous ne voulez ni restituer, ni vous réconcilier. Que les huguenots vous ouvrent leurs temples, comme à plusieurs sans religion.



DIALOGUE TROISIÈME.

Le Confesseur et la Pénitente qui dit trop.

LA PÉNITENTE.

BONJOUR, mon père, et bonne fête; comment vous portez-vous?

C. Dites votre confession.

P. Mon père, je suis une pauvre femme, veuve, chargée d'enfans; je n'ai ni ami ni abri. Ah! mon père, prêchez bien pour les pauvres femmes veuves, et vous gagnerez les œuvres de miséricorde.

C. Combien y a-t-il que vous n'avez été à confession?

P. Il n'y a pas long-temps, car, Dieu merci, j'ai coutume de me confesser souvent depuis que j'ai ouï dire à un prédicateur que nous devons toujours être prêts, parce que nous ne savons ni le jour ni l'heure de notre mort.

C. Dites-moi donc promptement combien il y a de temps?

P. Je vous dirai, mon père, que j'ai coutume de me confesser tous les premiers dimanches des mois, toutes les fêtes de notre Seigneur, de Notre-Dame et des Apôtres; car je suis des confréries du Rosaire et du Scapulaire, du Cordon et de plusieurs autres.

C. Dites, en un mot, depuis quand vous n'avez été à confession.

P. Vous saurez, mon père; que je voulais me confesser dimanche passé; mais il me survint tant d'embarras à la maison, que je ne pus jamais m'en dégager, et j'eus bien de la peine d'entendre la dernière messe; si l'on ne l'eût pas dite un peu plus tard de coutume, je crois que je l'aurais perdue.

C. Ne voulez-vous pas me répondre? En un mot, combien y a-t-il de temps que vous n'avez été à confesse?

P. Il y a un mois tout juste, car c'était le quatrième du mois passé; et nous sommes au cinquième du courant; or comptez, mon père, et vous trouverez juste que....

C. C'est assez, dites-moi en peu de mots vos péchés.

Elle raconte les péchés des autres.

P. J'ai un enfant qui est le plus méchant garçon que vous ayez jamais vu; il jure, il bat sa sœur, et à l'école il dérobe tout ce qu'il peut pour jouer, et suit de méchants fripons; l'autre jour en courant il perdit son chapeau. Enfin, c'est un méchant garçon, je veux vous l'amener, afin que vous l'endoctriniez.

C. Dites-moi vos péchés.

P. Mon père, j'ai une fille qui est encore pire; elle est opiniâtre, n'obéit jamais, je ne la peux faire lever le matin, je l'appelle cent fois: Marguerite! — Plaît-il, ma mère? — Lève-toi promptement, et descends! — J'y vais. — Elle ne bouge pas. Si tu ne viens, tu seras battue! Elle s'en moque, et quand je l'envoie à la ville, je lui dis: Reviens promptement! Cependant elle s'arrête à toutes les portes, comme l'âne du meunier; elle habille avec tous ceux qu'elle rencontre, et quand elle me fait cela, je la bats; ne fais-je pas bien?

C. Dites vos péchés, et non pas ceux de vos enfans.

P. Il se trouve, mon père, que nous avons dans notre rue une voisine qui est la plus méchante de toutes; elle jure, elle querelle tous ceux qui passent; personne ne peut la souffrir, ni son mari; elle s'enivre; et vous me direz, mon père: Qui est celle-là? C'est....

C. Gardez-vous bien de la nommer, car à la confession il ne faut jamais faire connaître les personnes dont vous déclarez les péchés.

P. C'est celle qui vient se confesser après moi; grondez-la bien, car vous ne lui en sauriez trop dire.

C. Taisez-vous donc, et ne parlez que de vos péchés.

Pour dire un péché en deux mots, elle raconte des histoires.

P. Vous saurez, mon père, mon ami, qu'un jour je me levai de bon matin pour aller au marché; j'appelai ma voisine: Voisine. — Plaît-il? — Voulez-vous venir avec moi au marché? — Fort volontiers, dit-elle, attendez-moi. — Venez donc vite. — Tout à l'heure, tout à l'heure. — Nous allons ensemble à la boucherie, je voulais acheter de la viande, on me voulait donner tantôt de la brebis, car je la connais fort bien, elle n'est pas malaisée à connaître, tantôt un endroit où il n'y avait que des os, je ne voulus pas en prendre; car, mon père, nous avons des bouchères, vous prêchez contre elles, et si elles n'ont point de conscience.

C. Laissez-moi toutes ces histoires, et dites votre péché.

P. Hé bien, mon père, pour couper court, puisque vous êtes pressé, j'allai acheter quelques herbes, des choux et de la salade de chicorée.

C. Dites donc votre péché.

P. Ayant fait ma provision, je revins à ma maison toute seule; car ma voisine s'arrêta encore au marché, parce qu'elle a toujours beaucoup à faire avec plusieurs revendeuses.

C. Ne voulez-vous pas achever?

P. Tout à l'heure, mon père, tout à l'heure. Quand je fus à ma porte, je m'aperçus qu'on m'avait pris un peu de fumier que j'avais amassé dans la rue; quand je vis cela, je m'emportai; et vous

savez, mon père, que qui perd son bien, perd son sang. Je criai à ma fille : Marguerite! — Platt-il, ma mère? — Qu'est devenu ce fumier? — Je n'en sais rien, dit-elle. Je demandai à toutes nos voisines qui l'avait pris. Ce n'est pas moi, dirent-elles, ni moi, ni moi. Alors je leur dis : Que le diable emporte celui qui l'a pris! Voilà tout, mon père.

Elle fait des dénombremens inutiles.

P. J'ai dit des imprécations à mon fils, à ma fille, à mon valet, à ma servante, au compagnon, à l'apprenti, au voisin, à la voisine. J'ai dit à mon enfant : Que ne puisses-tu crever! que la peste te vienne! que le malin t'emporte! vaurien, belitre, larron, ivrogne, sac-à-vin, voleur, pendrad, brigand, coquin, scélérat, excommunié, etc.

Elle répète des paroles superflues.

P. Mon père, j'ai juré; mon père, j'ai menti; Mon père, j'ai murmuré.

C. Laissez ce mot de père, dites seulement : J'ai juré, j'ai menti.

P. J'ai maugré, je m'en accuse; j'ai murmuré, je m'en accuse; j'ai menti, je m'en accuse; j'ai médit, je m'en accuse; j'ai juré, je m'en accuse.

C. Laissez aussi ces mots : Je m'en accuse.

P. J'ai mal parlé, j'en demande à Dieu pardon; j'ai menti, j'en demande à Dieu pardon; j'ai été indévot, j'en demande à Dieu pardon.

C. Cela est superflu d'ajouter ces mots : J'en demande à Dieu pardon.

P. J'ai menti à mon escient.

C. Laissez ce mot : A mon escient.

Elle s'accuse de ce qui n'est pas péché.

P. Ah! mon père, j'ai fait un grand péché. Ah! le grand péché. Hélas! je serai damnée. Quoique mon confesseur m'ait défendu de le dire, néanmoins, mon père, je veux vous le déclarer.

C. Ne le dites point, puisque votre confesseur vous l'a défendu; je ne le veux point entendre.

P. Ah! n'importe, je vous le veux dire; c'est un trop grand péché. J'ai battu ma mère.

C. Vous avez battu votre mère, misérable! c'est un cas réservé, et un crime qui mérite la potence. Et quand l'avez-vous battue?

P. Quand j'étais petite, à l'âge de quatre ans.

C. Simple, ne savez-vous pas que tout ce que les enfans font avant l'âge de raison, qui est environ l'âge de sept ans, ne saurait être péché?

P. J'ai désiré ma mort.

C. Mais auriez-vous bien voulu être morte tout de bon?

P. Oh que nenni! Je l'ai désirée à mon enfant.

C. Auriez-vous voulu qu'il lui fût arrivé quelque mal?

P. Dieu m'en préserve!

C. Pourquoi donc dites-vous cela?

P. Je me suis fâchée du bien d'autrui.

C. Est-ce par envie que vous avez été envieuse du bien d'autrui?

P. Non; mais j'aurais souhaité que le bon Dieu m'en eût donné autant. Je me suis réjouie de la mort d'un fils qui était incommodé.

C. Pourquoi vous réjouir? est-ce que vous lui vouliez du mal?

P. Non; mais parce que je me vois délivrée d'une grande peine qu'il nous donnait à tous.

C. Ce n'est pas un péché.

P. Je me suis réjouie de la mort de mon oncle, qui m'a laissé son héritage.

C. Vous êtes-vous réjouie de sa mort, ou d'avoir eu son héritage?

P. C'est d'avoir eu son héritage.

C. Cela n'est pas non plus un péché.

P. J'ai jugé témérairement d'un garçon et d'une fille que j'ai vus en cachette se comporter mal.

C. Cela n'est pas un péché ni un jugement témé-

raire, quand ils vous donnaient un juste sujet de juger mal d'eux, et vous pécheriez si vous jugiez qu'ils font bien.

P. J'ai travaillé les fêtes et dimanches.

C. Quel travail avez-vous fait?

P. J'ai attaché avec un point d'aiguille le collet au pourpoint de mon enfant.

C. Cela n'est rien.

P. J'ai juré Dieu.

C. Vous avez juré Dieu! Voilà qui est fort scandaleux pour une femme; et comment disiez-vous?

P. Je disais: Ma foi!

C. Cela ne s'appelle pas jurer Dieu, mais seulement jurer sa foi; et quoiqu'il ne le faille jamais dire, ce n'est pas toujours un péché.

P. J'ai blasphémé.

C. Comment disiez-vous?

P. Je disais chienne à ma vache.

C. Tout cela n'est pas péché.

Elle augmente le nombre de ses péchés.

P. J'ai dit de grandes imprécations à mon enfant.

C. Combien de fois depuis votre dernière confession?

P. Dix mille fois.

C. Comment pouvez-vous en avoir tant dit depuis un mois?

P. Ah! mon père, je n'en ai dit en tout que sept ou huit; mais j'aime mieux en dire plus que moins.

C. Il ne faut jamais dire plus de péchés que vous n'en avez faits.

Elle emploie des formules de routine qui ne servent de rien.

P. J'ai fait des imprécations, je n'ai pas eu soin de me corriger, je retombe toujours dans les mêmes

fautes; je n'ai pas fait avec dévotion la pénitence qui me fut enjointe.

C. Ne me dites rien de tout cela, car cela ne signifie rien.

P. Je n'ai pas aimé Dieu de tout mon cœur, de toute mon âme, et de toutes mes forces, ni mon prochain comme moi-même.

C. Laissez aussi tout cela.

P. Mais, mon père, je l'ai appris dans un livre, et je ne me confesse jamais autrement.

C. C'est pour cela que vous ne vous confessez jamais bien.

P. Je ne viens point à ce sacrement de pénitence avec préparation, ni avec la contrition nécessaire.

C. Si cela est, allez donc vous mieux préparer.

P. Mais j'ai fait du mieux que j'ai pu.

P. Puisque vous avez fait du mieux que vous avez pu, ne vous accusez pas de n'avoir fait ce que vous pouviez.

P. Je n'ai pas donné ma première pensée à Dieu.

C. Lui avez-vous donné la seconde ou la troisième? Ne voyez-vous pas que vous ne dites qu'un amusement?

Elle fait des demandes indiscretes.

P. Enseignez-moi donc, mon père, comment il faut faire pour se bien confesser.

C. Je n'ai pas le loisir ici, mais allez au catéchisme, et vous l'apprendrez.

P. Puisque vous n'avez pas le loisir, je vous prie de m'enseigner au moins l'oraison de sainte Marguerite, ou l'*Obsecro*, et je prierai Dieu pour vous.

C. J'ai encore moins le loisir pour cela.

P. Je vais donc dire toutes les prières que je dis en me levant et en entendant la messe, pour voir si je les dis bien.

C. Bonne femme, on ne vient à confesse que pour dire ses péchés.

P. Hé bien, mon père, laissons donc tout cela, et parlons d'une sœur que j'ai, qui est extrêmement pauvre, et qui a cinq ou six enfans qui meurent de faim; je vous prie de lui faire quelque charité, car elle en a grand besoin.

C. On ne doit point demander ni donner l'aumône à la confession.

P. Je n'ai donc plus qu'une chose à vous dire, de peur de vous importuner. Il y a un homme en cette ville qui me doit dix écus depuis plus de dix ans; je n'en puis avoir aucune raison, quoique je lui ai fait parler par plusieurs personnes. Je vous prie de me les faire payer.

C. Amenez-le-moi, et je l'exhorterai à le faire.

P. Il ne voudra pas venir: il faut, s'il vous plaît, l'aller trouver.

C. Je ne puis y aller; retirez-vous de là, faites place aux autres, et ne faites point perdre de temps; allez apprendre à mieux vous confesser.

DIALOGUE QUATRIÈME.

Le Confesseur et le Pénitent instruit, qui dit bien.

LE PÉNITENT.

† *In nomine Patris, et Filii, et Spiritus sancti.
Amen.*

Et, les mains jointes, il dit :

Mon père, bénissez-moi, car j'ai péché. *Confessor*, etc., et continue le resté jusqu'au *mea culpa*.

Il y a environ trois mois que je ne me suis confessé.

En ma confession, j'oubliai de dire que j'avais manqué une fois, par ma faute, d'assister à la messe un jour de fête.

On me donna pour pénitence de dire trois fois mon chapelet, et de n'aller au cabaret pendant trois mois; j'y ai été une fois par complaisance. Depuis cette confession, j'ai manqué de prier Dieu le matin et le soir trois ou quatre fois.

J'ai juré Dieu en colère trois fois, et c'était en la présence de mes domestiques.

J'ai dit des imprécations environ deux ou trois fois chaque semaine; mais je ne souhaitais point qu'il arrivât du mal à ceux contre qui je les disais.

J'ai travaillé un jour de fête sans nécessité, environ trois heures, et j'ai fait travailler mon valet; mais c'était en secret et sans scandale.

J'ai querellé ma femme trois ou quatre fois, et dans mon emportement je lui ai donné un soufflet.

J'ai ouï une fois mon fils qui jurait, et je ne l'en ai pas corrigé.

J'ai été mal avec mon frère pendant un mois; je lui souhaitais la mort toutes les fois que je le rencontrais, et c'était une fois par semaine: mais je me suis réconcilié avec lui avant de venir ici.

J'ai mal parlé d'une femme; j'ai dit devant trois personnes que je l'avais vue se comporter mal avec un homme; cela n'était pas véritable, mais j'ai dé-sabuse ces personnes.

J'ai dérobé un setier de blé qui valait un ecu; depuis ce temps, l'homme à qui je l'ai pris, m'a fait tort de trente sous, voilà les autres trente sous que je lui dois, et je vous prie de les lui rendre; vous trouverez sur un billet le nom et la rue de celui à qui il faut les restituer.

Je me souviens que lorsque j'étais à l'armée, j'ai dérobé une poule à un paysan; elle valait douze sous; je ne puis la lui payer, mais je ferai à son intention les aumônes que vous m'ordonnerez.

En mesurant du blé, j'ai fait tort à chaque mesure d'environ une poignée, le tout monte à près d'une charge chaque fois. J'avais dessein d'amasser une somme notable. J'ai fait ces fausses mesures

environ cinquante fois, ce sont cinquante intentions mortelles. Depuis ce temps-là, j'ai restitué à ceux que je connais, et à l'hôpital.

J'ai menti trois ou quatre fois par semaine, sans causer préjudice à personne. Je ne me souviens pas d'autres choses.

Après cela, le confesseur l'exhorte comme il le juge nécessaire, lui impose une pénitence convenable, l'absout, et le renvoie en pais.



17

